

COMMUNE de



Elaboration de la CARTE COMMUNALE

3.1

Liste des SUP



Réf : 46501

PRESCRIPTION par délibération du conseil municipal du 19 février 2018

APPROBATION du PROJET par délibération du conseil communautaire du

APPROBATION de la CARTE COMMUNALE par arrêté préfectoral du

REVISIONS et MODIFICATIONS

1. ...
2. ...

Bureau d'études REALITES ET DESCOEUR

49 Rue des Salins 63000 Clermont-Ferrand - Tél : 04 73 35 16 26

E-mail : realitesetdescoeur@realites-be.fr



**RÉALITÉS
&
DESCOEUR**

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	Gestionnaires
<p>AC1 – Servitudes de protection des monuments historiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Château de Beauvoir : Le château et ses jardins, en totalité (cad. OB 323, 325 à 328, 332, 398) : inscription par arrêté du 21 mars 2005. • Château de Toury : Château fort, médiéval, inscrit aux Monuments Historiques le 13 février 1928. • Château de Chambonnet sur la commune voisine de Dompierre sur Besbre : La tour du château, y compris son décor peint (cad. D 309) : partiellement inscrit par arrêté du 9 avril 2001. <p>Cette servitude institue un périmètre de 500 m autour du monument classé ou inscrit pour sa protection et sa mise en valeur. Code du Patrimoine, articles L.621-1 à L.621-29 et L.621-30 à L.621-32.</p>	<p>DRAC Auvergne Rhône Alpes Hôtel de Chazerat 4 rue Pascal, 63000 Clermont Fd</p>
<p>I4 – Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ligne haute tension aérienne 90 kV COINDRE – YDES, • Ligne haute tension 225 kV Le SOLEIL – VOLVON (raccordement). <p>Cette servitude permet la protection des canalisations électriques et concerne notamment leur ancrage et appui, les servitudes de passage, d'élégage et d'abattage d'arbres. Code de l'énergie, article L323-10.</p>	<p>RTE Réseau transport Électricité Rhone Alpes Auvergne, 5 rue des Cuirassiers TSA 3011 69399 LYON</p>
<p>INT1 – Servitude instituée au voisinage des cimetières.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cimetière de Saint-POURCAIN-sur-Besbre. • Cimetière de VAUMAS. <p>Cette servitude de voisinage, qui permet à l'autorité compétente en matière d'urbanisme de délivrer des permis de construire en tenant compte de la proximité du cimetière, frappe les terrains non bâtis, sur une distance de 100 mètres des nouveaux cimetières transférés. Code Général des collectivités locales, article 2223-5.</p>	<p>Commune.</p>
<p>PM1 – Plan de prévention des risques naturels prévisibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • PPR RGA (argiles) sur la commune voisine de Dompierre-sur-Besbre, approuvé par arrêté préfectoral le 22 août 2008. <p>Cette servitude a pour objet de réglementer de manière pérenne les usages du sol dans les zones concernées par des risques d'inondation. La loi n° 95. 101 du 2 février 1995 a institué le PPR comme document unique de prévention des risques dans les zones soumises à un risque majeur. Les textes législatifs relatifs au PPR sont codifiés aux articles L. 562-1 à L. 562-7 du code de l'environnement.</p>	<p>Direction Départementale des Territoires 51 bd Saint Exupéry CS30110 YZEURE cedex</p>
<p>PT2 – Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zone spéciale de dégagement, Yzeure / Les Jabots, Dompierre sur Besbre / Les Miser, décret du 16/01/1989. <p>Code des Postes et Communications électroniques (Partie Législative) : articles L.54 à L.56-1.</p>	<p>Armée de l'air 60 avenue Rockefeller 69998 LYON ARMEES</p>